

Politiques migratoires de l'Union européenne

Les acteurs et le calendrier de la Présidence suédoise

Danièle Madrid

Introduction

Vous trouverez ci-dessous une liste présentant les acteurs de la politique migratoire de l'Union européenne. Elle est suivie d'une liste non-exhaustive de réunions et d'événements concernant ou susceptibles de concerner¹ les politiques migratoires de l'UE pendant la Présidence suédoise. Nous y relevons, dans la mesure du possible, les activités des Institutions : Commission européenne, Conseil européen, Conseil Justice et affaires Intérieures (y compris ses différents comités et groupes de travail) Parlement européen ainsi que celles de quelques autres acteurs, parmi lesquels CEPOL, EUROPOL, FRONTEX .

Ce relevé devrait permettre de mieux suivre la politique européenne et le processus législatif en ce domaine. Connaissant les dates des réunions et des événements signalés, il vous sera possible d'obtenir plus d'informations en consultant le site de la Présidence suédoise ainsi que ceux des différentes institutions à partir du portail de l'Union européenne <http://europa.eu>.

Le lecteur pourrait se poser la question de l'utilité de prendre connaissance des événements déjà passés qui ont trouvé place en juillet, en août ou au début du moins de septembre. A plus forte raison en ce qui concerne les réunions des nombreux groupes de travail « Justice et affaires intérieures ». L'intérêt principal de cette énumération est, sans doute, de réaliser le nombre de groupes de travail et de comités dont les activités nourrissent les travaux du COREPER II et du Conseil JAI.

Nous vous signalons la création, par la délégation du HCR à Stockholm, du site « Swedish EU-Presidency 2009 »² <http://unhcr-eu.se>

I. Les acteurs

La Commission

La Commission européenne représente et défend l'intérêt général de l'U.E. Elle est politiquement indépendante, mais elle est responsable devant le Parlement. Elle prépare, met en œuvre et évalue l'application des actes législatifs adoptés par le Conseil et le Parlement. Elle a des pouvoirs d'exécution, de gestion et de contrôle. Elle assure la programmation et la mise en œuvre des politiques communes, elle exécute le budget et gère les programmes communautaires. En tant que « gardienne des traités », elle veille au respect des traités et à

¹ L'ordre du jour de ces réunions n'est pas toujours accessible au grand public. Dans certains cas, il est communiqué une ou deux semaines ou quelques jours à l'avance. CEPOL, EUROPOL et certains groupes de travail « Justice et affaires intérieures » développant des activités concernant la justice et/ou les politiques migratoires de l'U.E., nous annonçons donc leurs réunions même si nous n'en connaissons pas l'ordre du jour.

² Voir également les recommandations du HCR faite au début de la présidence suédoise : *Moving Ahead: Ten Years after Tampere. UNHCR's Recommendations to Sweden for its European Union Presidency (July-December 2009)*, June 2009 <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4a3a21672.html>

l'application de la législation européenne. Elle est habilitée à agir à l'égard des Etats contrevenants et, au besoin, à les traduire devant la Cour de justice des Communautés.

Le président de la Commission est choisi par les Etats membres. Ce choix doit être approuvé par le Parlement européen. Les 27 membres de la Commission sont nommés par leurs gouvernements respectifs, en concertation avec le président. Leur choix doit également être approuvé par le Parlement. Les commissaires ne représentent pas leurs autorités nationales. Chacun d'eux est responsable d'un aspect particulier des activités de l'Union.

La direction générale Justice et affaires intérieures est compétente en matière d'immigration et d'asile, de contrôle aux frontières et de la politique des visas, des droits fondamentaux, de la liberté de circulation dans l'UE et dans l'espace Schengen.

Dans ce calendrier, vous trouverez uniquement l'annonce de la parution des nouveaux documents qui seront présentés par la Commission pendant la Présidence suédoise, e.a., la proposition d'initiative portant création d'un programme commun de réinstallation pour les réfugiés (le 2/09/09), un « paquet » sur l'immigration légale, la proposition de directive sur les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs saisonniers ressortissants de pays tiers (le 15/09/09), un « paquet » asile contenant les propositions de refonte de deux directives (le 7/10/09), le Livre vert sur le droit des ressortissants de pays tiers au regroupement familial (le 20/10/09).

La Direction générale de la justice et des affaires intérieures de la Commission a mis en ligne un centre de documentation virtuel où vous trouverez de nombreux documents et informations pertinentes : http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/intro/doc_intro_fr.htm

Le Parlement

Le Parlement européen partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union³, il dispose d'un pouvoir budgétaire ainsi que d'un pouvoir de contrôle sur les activités et les instances de l'Union européenne.

Pouvoir législatif

Pour l'adoption des actes législatifs, on distingue la procédure législative ordinaire, la codécision⁴, qui place le Parlement sur un pied d'égalité avec le Conseil, des procédures législatives spéciales où le Parlement n'a qu'un rôle consultatif.

Les commissions parlementaires au nombre de 20, les commissions parlementaires préparent le travail en séance plénière. Leur rôle principal est de débattre des propositions législatives transmises par la Commission européenne et d'établir des rapports d'initiatives. Pour toute proposition de législation ou d'initiative, un rapporteur est désigné. Son rapport est discuté, amendé et voté au sein de la commission parlementaire, puis transmis à l'assemblée plénière, réunie une fois par mois à Strasbourg qui débat et vote sur base de ce rapport. Les commissions parlementaires se réunissent une ou deux fois par mois à Bruxelles et leurs

³ Le pouvoir législatif du Parlement européen n'est pas comparable à celui dont dispose traditionnellement les parlements nationaux puisqu'il ne peut que proposer à la Commission (qui dispose du monopole dans ce domaine) de présenter une proposition législative sans pouvoir lui-même présenter un texte législatif à la discussion.

⁴ La procédure de codécision s'applique actuellement dans 40 matières sur 90. Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur, le rapport passera à 69 sur 90.

débats sont publics. La Conférence des présidents des commissions coordonne les travaux des commissions.

Les questions ayant trait à l'entrée et à la circulation des personnes dans l'UE, à la politique d'asile et d'immigration ainsi qu'aux mesures concernant la gestion des frontières extérieures sont de la compétence de la **commission LIBE** (Libertés civiles, justice et affaires intérieures).

Pouvoir de contrôle

Le Parlement approuve ou refuse la désignation du Président et des membres de la Commission. Il peut renverser cette dernière dans son ensemble par une motion de censure. Il exerce également un pouvoir de contrôle par les questions écrites ou orales qui peuvent être adressées à la Commission ou au Conseil.

Le Parlement peut constituer des commissions d'enquête en cas d'infraction ou de mauvaise application du droit communautaire, y compris dans le chef des Etats membres. Le Parlement peut également introduire, devant la Cour de justice des Communautés européennes, des recours en annulation d'actes adoptés par les institutions communautaires et des recours en carence à l'encontre de la Commission ou du Conseil de l'Union européenne s'ils ne remplissent pas leurs obligations. Enfin, c'est le Parlement qui met en œuvre le droit de pétition des citoyens européens et des personnes physiques ou morales résidant dans un Etat membre sur des sujets relevant des domaines d'activité de l'Union européenne.

Trilogues qui nuisent à la transparence du travail législatif

La procédure législative ordinaire, dite de «codécision»⁵ étant assez longue, un système de «trilogues» a été mis en place pour accélérer les travaux et arriver à un accord entre le Conseil et le Parlement en première lecture. Dans le cadre de ces «trilogues», des négociations informelles sont menées entre des représentants du Conseil, de la Commission européenne et de la commission parlementaire responsable de l'examen de la proposition législative. L'accord intervenu est alors présenté au vote de la réunion plénière du Parlement. Ce système court-circuite en quelque sorte le travail parlementaire et nuit à sa transparence pour les «non-initiés», les parlements nationaux⁶ et les citoyens ordinaires. Il faut savoir que 63 % des actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure de codécision pendant la première moitié de la législature actuelle, l'ont été en première lecture⁷. D'après un article publié dans Statewatch en septembre 2007⁸, les propositions législatives concernant l'asile et l'immigration adoptées entre 2005 et 2007 dans le cadre de la procédure de codécision, l'ont toutes été en première lecture⁹. Dès lors, il est nécessaire de prendre conscience de cette situation qui n'apparaît pas lors de la consultation des pages du portail européen ouvertes au grand public.

⁵ Voir le glossaire de l'UE : www.europa.eu/legislation_summaries/glossary/codecision_procedure_fr.htm

⁶ Tous les documents de consultation de la Commission doivent être envoyés aux parlements nationaux en même temps qu'au Conseil et au Parlement européen.

⁷ European Parliament – Delegations to the Conciliation Committee – Conciliations and codecision activity report – July 2004 to December 2006 (6th parliamentary term, first half-term), DV/651053, 31 January 2007.

⁸ Secret trilogues and the democratic deficit : Under a new agreement between the Council and the European Parliament the efficiency of decision-making is enhanced at the expense of transparency, openness and accountability / Tony Bunyan <http://www.statewatch.org/analyses/no-64-secret-trilogues.pdf>

⁹ En 2008, la tristement célèbre «directive retour» a également été adoptée selon ce procédé. Sur le contenu de cette directive, voir notre dossier dans *Parole à l'exil* http://www.caritas-int.be/fileadmin/word/parole_vluchtschrift/6-2008-parole.doc

Réunions en séances plénières : du 13 au 16/07/09, du 14 au 17/09/09, du 19 au 22/10/09, du 23 au 26/11/09, du 14 au 17/12/09

Mini-plénières (à Bruxelles) : 7 et 8/10

Réunions des commissions et des fractions politiques : consulter régulièrement le site du Parlement <http://www.europarl.europa.eu>

Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne (ou « Conseil ») représente les Etats membres et est la principale instance décisionnelle de l'Union européenne. Le Conseil siège en neuf formations différentes au sein desquelles se réunissent les ministres compétents des Etats membres : « Affaires générales et relations extérieures », « Affaires économiques et financières », « Justice et affaires intérieures », « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs », « Compétitivité », « Transport, télécommunications et énergie », « Agriculture et pêche », « Environnement », « Education, jeunesse et culture ». Dans ce document nous suivons les activités du Conseil sous sa formation « Justice et affaires intérieures » (voir infra).

Le Conseil exerce le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement. Il constitue l'institution principale pour prendre les décisions en matière de politique étrangère et de sécurité commune ainsi que de coordination des politiques économiques (approche intergouvernementale). Avec la Commission, il joue également un rôle exécutif.

Chaque pays de l'Union européenne exerce la **Présidence du Conseil**, par rotation, pour une durée de six mois. La Présidence ... préside le Conseil des ministres, les réunions de COREPER et des autres groupes de travail et comités du Conseil. Elle a en charge l'organisation et la direction des travaux du Conseil ainsi que la représentation de l'Union dans le cadre de la PESC, avec l'assistance du Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Pour chaque période de 18 mois, les trois présidences en exercice élaborent un projet de programme commun.

Le Conseil européen

Les chefs d'Etats ou de gouvernements se rencontrent, généralement deux fois par Présidence, dans une réunion au sommet qui a reçu en 1974 l'appellation de Conseil européen. Le Conseil européen fixe l'agenda politique, définit les grandes orientations politiques et guide le travail normatif des institutions communautaires.

Réunions : les 29 et 30/09/09, les 10 et 11/12/09

Le Conseil « JAI » (Justice et affaires intérieures)

Le Conseil « JAI » (Conseil des ministres de la justice et des affaires intérieures), se réunit environ trois fois par Présidence. Les réunions sont divisées en deux parties qui traitent respectivement des questions concernant la justice et de celles concernant les affaires intérieures, parmi lesquelles la coopération policière et la coopération contre le terrorisme, les activités d'Europol, l'asile, les migrations et le contrôle des frontières, la coopération Schengen. Les ministres du Conseil « JAI » se rencontrent également une fois tous les six mois lors d'une réunion informelle dans le pays assumant la Présidence. Aucune décision n'est prise lors de cette réunion.

Pendant la Présidence suédoise, Tobias Billström est le ministre adjoint en charge des migrations et de la politique d'asile.

Réunion informelle : les 16 et 17/07/09.

Autres réunions : les 21 et 22 /09/09, le 23/10/09, les 30/11 et 1/12/09

Le COREPER II

Le COREPER (Comité des représentants permanents) prépare les réunions du Conseil au niveau des ministres. Il est assisté de groupes de travail composés de fonctionnaires des administrations nationales. Toutes les questions doivent passer par le COREPER (I ou II) avant de pouvoir être à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de l'UE. Le COREPER II est compétent dans les domaines suivants¹⁰ :

- Affaires générales et relations extérieures,
- Affaires économiques et financières,
- Justice et affaires intérieures,
- Responsabilité d'ensemble pour la préparation des réunions au sommet.

Réunions : le 2/07/09, le 8/07/09, les 14 et 15/07/09, le 23/07/09, le 1/09/09, le 10/09/09, le 16/09/09, le 23/09/09, le 30/09/09, le 7/10/09, le 14/10/09, les 21-22/10/09, le 4/11/09, les 11-12/11/09, le 18/11/09, le 25/11/09, le 3/12/09, le 17/12/09

Les Groupes de travail « Justice et affaires intérieures »

Parmi les nombreux groupes de travail « Justice et affaires intérieures » notons :

Centre d'information, de réflexion et d'échange en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI)

Le groupe a pour principale mission de rassembler, échanger et diffuser l'information relative au franchissement des frontières et à l'immigration.

Réunion : le 29/09/09

Comité stratégique pour l'immigration, les frontières et l'asile (SCIFA)

Le SCIFA a la responsabilité générale de la coopération pour une politique européenne commune de l'asile et des migrations. Il prépare chaque mois les dossiers discutés par le Coreper II pour le Conseil « Justice et affaires intérieures ».

Réunions : les 7-8/09/09, les 8-9/10/09

Groupe « Acquis de Schengen »

Les activités du groupe sont déclenchées si besoin est.

Réunions : le 9/09/09, le 12/10/09

Groupe de travail « Evaluation Schengen »

¹⁰ Le COREPER I est compétent pour les autres domaines identifiés ci-dessus au paragraphe consacré au Conseil de l'UE.

Le groupe évalue la manière dont les Etats Schengen respectent l'acquis Schengen¹¹. Il élabore des recommandations et de meilleures méthodes s'appliquant aux différents volets de la coopération Schengen.

Réunions : les 10-11/09/09, les 6-7/10/09

Groupe de travail « Asile »

Le groupe s'occupe des projets d'actes visant à mettre en place un système d'asile européen commun.

Réunions : le 20/07/09, le 22/07/09, le 23/07/09, le 27/07/09, le 11/09/09, les 24-25/09/09, les 29-30/09/09, le 1/10/09

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Le groupe est responsable du droit pénal matériel au sein de l'UE. Le travail est axé sur l'élaboration des décisions-cadres qui harmonisent la législation des pays membres. Il s'agit entre autre de définir les infractions pénales et les sanctions en découlant. L'objectif principal est de faciliter la reconnaissance mutuelle et l'entraide judiciaire entre les Etats membres. Le point 3 de la réunion des 1-2/09 concerne une proposition de modification de la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. L'ordre du jour des autres réunions nous est inconnu.

Réunions : les 1-2/09/09, les 7-8/09/09, les 17-18/09/09, les 1-2/10/09

Groupe de travail « Frontières / faux documents »

Ce groupe est chargé de la coopération de l'Union en matière de contrôle des personnes aux frontières externes de l'Union, ainsi que du développement de l'acquis de Schengen dans ce domaine. Le sous-groupe de travail « Faux documents » est chargé de l'échange d'informations sur les faux documents et la sécurité des documents.

Réunions : le 16/09/09, le 23/09/09

Groupe de travail « Migration et éloignement »

Le groupe de travail traite principalement de la coopération de l'Union relative aux questions d'éloignement.

Réunions : les 15-16/09/09, le 1/10/09, le 12/10/09

Groupe de travail multidisciplinaire sur la criminalité organisée (GMD)

La mission de ce groupe de travail transsectoriel est de tracer les lignes directrices permettant de coordonner la lutte contre la criminalité organisée. D'autres questions diverses relatives à la criminalité organisée y sont également traitées. Au point 2 du programme de la réunion du 1/09 « Action-oriented paper on the fight against trafficking in human beings ». L'ordre du jour de la réunion suivante nous est inconnu.

¹¹ Pour rappel, les Etats Schengen ne se confondent pas tout à fait avec les Etats membres de l'UE. A l'heure où nous écrivons ces lignes (septembre 2009) les Etats suivants sont membres de la zone Schengen: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Hongrie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède (22 membres de l'UE sur 27), ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse (3 pays non membres de l'UE).

Réunions : le 1/09/09, le 25/09/09

Groupe de travail « SIS/Sirene » et groupe de travail « SIS-Tech »

Le SIS, système d'information Schengen est une base de données concernant le maintien de la sécurité publique, l'appui à la coopération policière et judiciaire ainsi que la gestion des contrôles aux frontières extérieures. Le SIS est opérationnel dans 24 pays dont 22 Etats membres de l'UE, les deux autres utilisateurs étant la Norvège et l'Islande.

Le groupe de travail « SIS-Tech » est chargé des questions à caractère opérationnel et techniques liées au fonctionnement du SIS. Il se réunit une fois par mois à Bruxelles. En plus de ces réunions mensuelles, chaque Etat exerçant la présidence organise également une réunion sur son territoire.

Sirene est l'acronyme de « **S**upplément d'**I**nformation **R**equis à l'**E**ntree **N**ationale ». Les bureaux « Sirene » installés dans tous les Etats Schengen communiquent des informations supplémentaires sur les signalements et coordonnent les opérations relatives aux signalements enregistrés dans le Système d'information Schengen.

Réunions : le 16/07/09, groupe de travail SIS-Sirene. Les 14 et 15/10/09, le groupe de travail « SIS-TECH » et le groupe de travail « SIS/Sirene » organisent deux réunions consécutives distinctes.

Groupe de travail “Visas”

Le groupe a en charge les projets d'actes permettant d'améliorer les conditions d'application de la politique européenne en matière de visas. Une question importante est l'instauration d'un système d'information sur les visas (VIS). Le groupe est chargé de mener les négociations de l'Union avec les pays tiers sur l'accord de simplification des visas, dont s'occupe la Commission sur mandat des pays membres, ainsi que des décisions d'exemptions de visas.

Réunion : les 10,11 et 14/09/09

JAIEX/JHA-RELEX Ad Hoc Support Group

Ce groupe échange des informations relatives à l'action extérieures dans le domaine de la Justice et des affaires intérieures en cohérence avec les autres aspects de la politique extérieure de l'U.E. Parmi ces objectifs, nous relevons la maîtrise des flux migratoires (immigration légale, clandestins, réfugiés) ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains.

Réunions : le 22/07/09, le 09/09/09

Autres acteurs

EUROPOL (Office européen de police)

EUROPOL a pour objectif de soutenir et de renforcer l'action des autorités compétentes des Etats membres et leur coopération mutuelle dans la prévention de la criminalité organisée, du terrorisme et d'autres formes graves de criminalité affectant deux Etats membres ou plus et dans la lutte contre ces phénomènes. Dans la liste énumérant les formes graves de criminalité

nous relevons : les filières d'immigration clandestine, la traite des êtres humains, le racisme et la xénophobie.

Réunions : le 1/10/09, réunion informelle avec les ministres de l'intérieur ; les 17 et 18/11/09, conseil d'administration

CEPOL (Collège européen de police)

Le CEPOL a pour objet de contribuer à la formation des hauts responsables des services de police des Etats membres. Il soutient et développe une approche européenne des principaux problèmes qui se posent aux Etats membres, dans les domaines de la lutte contre la criminalité, de la prévention, de la délinquance et du maintien de l'ordre et de la sécurité publics, en particulier lorsque ces problèmes revêtent des dimensions transfrontalières.

Des activités récentes de CEPOL ont concerné certains aspects de la politique migratoire et d'autres sont prévues en 2010. Nous ne savons malheureusement rien en ce qui concernerait d'éventuelles activités de CEPOL en ce domaine pendant la Présidence suédoise.

Réunions : le 17/09/09 et le 24/11/09, comité stratégique CEPOL ; le 7/10/09 et le 9/12/09, Conseil d'administration CEPOL ; les 27 et 28/10/09, conférence CEPOL pour les points nationaux ;

Les 1/12/09 et 3/12/09, CEPOL organise deux séminaires sur la Présidence.

FRONTEX (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures)

FRONTEX coordonne la coopération opérationnelle entre les Etats membres en matière de gestion des frontières, assiste ceux-ci pour la formation des garde-frontières nationaux, y compris dans l'établissement de normes communes de formation, effectue des analyses de risques, suit l'évolution de la recherche dans les domaines présentant de l'intérêt pour le contrôle et la surveillance des frontières extérieures, assiste les Etats membres dans les situations qui exigent une assistance technique et opérationnelle renforcée aux frontières extérieures et fournit aux Etats membres l'appui nécessaire pour organiser des opérations de retour conjointes.

FRONTEX coordonne également le système RABIT (de l'anglais Rapid Border Intervention Teams). Il s'agit d'équipes d'intervention rapide aux frontières, composées d'experts des Etats membres spécialement formés, chargées d'assister temporairement les gardes frontières d'un Etat membre.

Réunions : du 10 au 13/11/09 séminaire FRONTEX de constitution de pôles (atelier RABIT); le 26/11/09 Conseil d'administration ; les 9 et 10/12/09, réseau d'analyse des risques (de flux migratoires vers l'Europe).

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Tout comme FRONTEX, il s'agit d'une « agence communautaire », c'est-à-dire un organisme de droit public européen, distinct des institutions communautaires (Conseil, Parlement , Commission ...), possédant une personnalité juridique propre. Elle succède à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC)

L'agence a pour but de fournir aux institutions et aux autorités compétentes de l'Union et des Etats membres, lorsqu'elles mettent en œuvre le droit communautaire, une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux, de les aider à prendre des mesures et à définir des actions appropriées.

Elle a les missions suivantes :

1. collecter, analyser et diffuser des données fiables et comparables concernant la situation des droits fondamentaux dans l'U.E. ;
2. améliorer la comparabilité et la fiabilité des données à l'aide de nouvelles méthodes et normes ;
3. réaliser et / ou favoriser la réalisation de travaux de recherche et d'études dans le domaine des droits fondamentaux ;
4. formuler et publier des conclusions et des avis sur des sujets spécifiques, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission ;
5. favoriser le dialogue avec la société civile, afin de sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux.

L'Agence n'est pas habilitée à traiter des plaintes individuelles, ni à prendre des décisions réglementaires.

Les domaines de travail de l'Agence ont été définis dans un programme-cadre pluriannuel portant sur une durée de cinq ans (décision 2008/203/CE), adopté par le Conseil après consultation du Parlement européen. La lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée font partie de ses domaines prioritaires.

Activités pendant la présidence suédoise en matière d'asile et d'immigration

L'agence n'apparaît pas dans les activités mentionnées au calendrier de la Présidence. Il est cependant important de signaler que dans le cadre de ses activités quotidiennes, elle vient de publier, le 08/09/09, « The Stockholm Programme : a chance to put fundamental rights protection right in the centre of the European Agenda »¹².

De même, il faut savoir que l'Agence a placé parmi les priorités de son programme en 2009 « la protection, le respect et la promotion des droits des migrants irréguliers lors des procédures de retour volontaire et involontaire ». L'agence y examinera également la situation des migrants « irréguliers » qui ne peuvent être renvoyés de l'Union européenne pour des raisons techniques ou autres.

Le Comité économique et social européen (CESE)

Le Comité économique et social européen a la charge de représenter les différentes catégories de la vie économique et sociale. C'est un organe consultatif qui peut également émettre des avis de sa propre initiative. Il est composé de 344 membres nommés par le Conseil pour quatre ans.

Les membres sont répartis en 3 groupes :

Groupe I : employeurs

Groupe II : salariés

¹² Voir : <http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-comments-on-Stockholm-Programme.pdf>

Groupes III : représentants d'activités spécifiques (agriculteurs, artisans, PME et industries, professions libérales, représentants des consommateurs, de la communauté scientifique et pédagogique, de l'économie sociale, des familles, des mouvements écologiques).

Les membres de ces trois groupes sont actifs au sein de 7 commissions spécialisées. La commission Emploi, Affaires sociales, Citoyenneté (SOC) est compétente en matière d'asile et d'immigration.

La Commission européenne et le Comité économique et social européen sont liés par un protocole de coopération dans l'accomplissement des trois missions essentielles du CESE :

- assurer une fonction consultative auprès de la Commission, du Conseil et du Parlement européen et contribuer ainsi au processus de formation des politiques et des décisions communautaires ;
- permettre, tant au niveau national qu'europpéen, une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée de l'Union au projet européen et contribuer à rapprocher l'Europe de ses citoyens ;
- accompagner l'action extérieure de l'Union en organisant et développant le dialogue avec les organisations de la société civile dans les pays ou ensembles géographiques extracommunautaires et en y promouvant la création de structures consultatives.

Activités en matière d'immigration pendant la Présidence suédoise

Un avis d'initiative majeur sur « le respect des droits fondamentaux dans la législation européenne en matière d'immigration » sera adopté par le CESE au mois de novembre.

Ce thème sera également développé par le Forum européen d'intégration, organisé par le CESE qui tiendra sa deuxième réunion fin novembre, début décembre 2009.

Le Comité des Régions (CdR)

Le Comité des Régions est composé de 344 représentants des collectivités locales et régionales, nommés pour quatre ans par le Conseil et dont les travaux se déroulent au sein de six commissions. Il est consulté par le Conseil, le Parlement et la Commission dans les domaines touchant aux intérêts régionaux et locaux. Il peut également émettre des avis de sa propre initiative.

La Commission des affaires constitutionnelles, de la gouvernance européenne et de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (CONST) est compétente pour les politiques d'immigration, d'asile et de visa.

Réunion : La Commission de la Culture, de l'éducation et de la recherche (EDUC) du Comité des Régions organise, le 16 novembre, à Trier (Allemagne), un séminaire « Integration of migrants through education. Local and regional perspectives ».

II. Le calendrier

Mercredi 1/07/09

Réunion conjointe du Conseil des ministres suédois et de la Commission européenne à Stockholm

Jeudi 2/07/09

COREPER II

Mercredi 8/07/09

COREPER II

Jeudi 9/07/09

CEPOL

Training and Research Committee (TRC)

Lundi 13/07/09

Réunion plénière du Parlement

Mardi 14/07/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

COREPER II

Mercredi 15/07/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Réunion informelle du Conseil « JAI » (Justice et affaires intérieures)

A l'ordre du jour de la réunion le « Programme de Stockholm »¹³, le nouveau programme sur la coopération en matière d'asile et de migration, de justice et de sécurité au sein du Conseil « JAI » pour les années 2010 à 2014. Ce programme sera ensuite examiné par le Parlement, par le Conseil « JAI » du 30 novembre au 1^{er} décembre ainsi que par le Conseil Affaires générales et relations extérieures (CAGRE) des 7 et 8 décembre avant d'être adopté par le

¹³ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil « Un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens », COM(2009) 262 final , le 10 juin 2009

Conseil européen des 10 et 11 décembre. Ensuite, au printemps 2010, le Programme de Stockholm sera mis en œuvre dans le cadre d'un plan d'action du Conseil et de la Commission.

COREPER II

Jeudi 16/07/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Réunion informelle Conseil « JAI » (Justice et affaires intérieures) (suite)

Groupe de travail « SIS-Sirene »

Lundi 20/07/09

Groupe de travail « Asile »

Mercredi 22/07/09

Groupe de travail “Asile”

JAIEX/JHA-RELEX Ad Hoc Support Group

Jeudi 23/07/09

Groupe de travail “Asile”

COREPER II

Mercredi 27/07/09

Groupe de travail « Asile »

Mardi 18/08/09

Commission

Commission staff working programma - “Results of the consultation on the education of children from a migrant background ” SEC(2009) 1115 final. Le document a été rédigé suite au livre vert concernant « Migration et mobilité : enjeux et opportunités pour les services éducatifs européens » COM(2008) 423. La Commission se propose de mettre ce point à l'agenda de ses activités en 2010.

Mardi 25/08/09

Vers un projet commun européen de réinstallation : la voie à suivre

Conférence, organisée par la Commission des Eglises auprès des migrants en Europe (CEME), avec la participation de M. Tobias Billström, ministre suédois des migrations et de la politique d'asile, M. Jacques Barrot, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire responsable pour les questions migratoires, Mme Erika Feller, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, et M. Bjarte Vandvik, secrétaire général du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE).

Mardi 1/09/09

COREPER II

Groupe de travail multidisciplinaire sur la criminalité organisée (GMD)

Point 2 de l'ordre du jour : « Action-oriented paper on the fight against trafficking in human beings »

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Point 3 de l'ordre du jour : examen de la proposition de modification de la décision cadre 2002/629 JAI du Conseil du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains.

Mercredi 2/09/09

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Commission

Proposition d'initiative législative portant création d'un Programme européen commun de réinstallation pour les réfugiés, auxquels les Etats membres participeraient sur une base volontaire.

Lundi 7/09/09

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Réunion informelle du Comité stratégique pour l'immigration, les frontières et l'asile (SCIFA)

Il y serait question de réinstallation, de programmes de protection régionale. Avec la participation de l'OIM et du HCR.

Mardi 8/09/09

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Réunion informelle du Comité stratégique pour l'immigration, les frontières et l'asile (SCIFA)

Mercredi 9/09/09

Commission

Présentation par le Vice-président Barrot d'un paquet sur l'immigration légale.

Groupe « Acquis de Schengen »

« Legislative package establishing an Agency for the operational management of large-scale IT systems in the area of freedom, security and justice ».

JAIEX/JHA-RELEX Ad Hoc Support Group

Jeudi 10/09/09

COREPER II

Groupe de travail « Evaluation Schengen »

Groupe de travail « Visas »

A l'ordre du jour : négociations avec le Brésil et la Géorgie.

Vendredi 11/09/09

Groupe de travail « Evaluation Schengen »

Groupe de travail « Asile »

Groupe de travail « Visas »

Lundi 14/09/09

Réunion plénière du Parlement

Groupe de travail « Visas »

Mardi 15/09/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Commission

Proposition de directive sur les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs saisonniers ressortissants de pays tiers visant à garantir à cette catégorie de travailleurs particulièrement vulnérable un statut juridique sûr et une protection renforcée contre l'exploitation. Cette proposition fait partie d'un train de mesures, proposé dans le cadre du programme d'action relatif à l'immigration légale de 2005 et précisé, en 2007, dans la communication relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité.

Groupe de travail « Migration et éloignement »

Mercredi 16/09/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

COREPER II

Groupe de travail « Migration et éloignement »

Groupe de travail « Frontières / Faux documents »

Jeudi 17/09/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Comité stratégique du Collège européen de police (CEPOL)

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Vendredi 18/09/09

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Lundi 21 et mardi 22/09/09

Conseil JAI (Justice et affaires intérieures)

Il serait entièrement consacré à l'asile et à la migration. La participation du Haut Commissaire aux réfugiés est annoncée.

Mercredi 23/09/09

COREPER II

Groupe de travail « Frontières / faux documents »

Jeudi 24/09/09

Groupe de travail « Asile »

Vendredi 25/09/09

Groupe de travail « Asile »

Groupe de travail multidisciplinaire pour la criminalité organisée (GMD)

Mardi 29/09/09

Centre d'information, de réflexion et d'échange en matière de franchissement des frontières (CIREFI)

Groupe de travail « Asile »

Mercredi 30/09/09

COREPER II

Groupe de travail « Asile »

Jeudi 1/10/09

Réunion informelle des ministres de l'intérieur avec EUROPOL

Cette réunion se décompose en deux volets. Le premier inclut des discussions d'ordre général sur l'amélioration à venir de la coopération policière au sein de l'Union, et ce en lien avec le programme de Stockholm. Le second est plus étroitement lié à EUROPOL et aux possibilités lui permettant de développer une coopération opérationnelle.

Groupe de travail « Migration et éloignement »

Groupe de travail « Asile »

Groupe « Acquis de Schengen »

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Jeudi 1 et vendredi 2/10/09

« Biometric technology for border control »

La Présidence européenne et FRONTEX organisent une conférence/atelier sur les technologies biométriques pour le contrôle des frontières aériennes, terrestres et maritimes. Les firmes impliquées dans la fabrication d'équipements basés sur les techniques biométriques sont invitées à prendre part à la conférence comme participant et/ou comme exposant.

Vendredi 2/10/09

Référendum en Irlande sur le traité de Lisbonne

Un événement à suivre de près. La ratification du traité¹⁴ par tous les Etats membres apportera des modifications importantes dans le traitement des matières concernant la Justice et les affaires intérieures. Par exemple, les directives concernant la migration légale qui sont actuellement adoptées par le Conseil à l'unanimité, après consultation du Parlement, seront, après ratification du Traité de Lisbonne, adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée dans le cadre de la procédure de codécision avec le Parlement.

Groupe « Acquis de Schengen »

Groupe de travail « Droit pénal matériel »

Mardi 6/10/09

Groupe de travail « Evaluation Schengen »

Réunion du Conseil d'administration de Schengen

Mercredi 7/10/09

Commission

« Paquet asile » contenant deux propositions de refonte de directives relatives à des normes minimales concernant, pour l'une, la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres et, pour l'autre, les conditions que doivent remplir les ressortissants de pays tiers et les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou de personne qui, pour d'autres raisons, a besoin d'une protection internationale ainsi que le contenu de ces statuts.

Groupe de travail « Evaluation Schengen »

COREPER II

Réunion du Conseil d'administration de CEPOL

Jeudi 8/10/09

Comité stratégique pour l'immigration, les frontières et l'asile (SCIFA)

Vendredi 9/10/09

Comité stratégique pour l'immigration, les frontières et l'asile (SCIFA)

Lundi 12/10/09

Groupe de travail « Migration et éloignement »

¹⁴ Pour rappel, le traité est publié au Journal officiel n° C115 du 9 mai 2008. Texte du traité de Lisbonne et des traités tels que modifiés par celui-ci, disponibles sur http://europa.eu/lisbon_treaty/full_text/index_fr.htm

Mardi 13/10/09

Democratic challenges

Cette réunion d'experts sera l'occasion d'un échange d'expériences et de « bonnes pratiques » sur des activités engagées, dans différents pays européens dont les Pays Bas, le Danemark et la Grande Bretagne, contre la radicalisation et pour des valeurs fondamentales. Des exemples nous venant de l'extérieur de l'Europe, comme ceux d'Indonésie, seront également mis en exergue pendant la réunion.

Mercredi 14/10/09

COREPER II

Groupe de travail SIS-TECH et groupe de travail SIS-Sirene

Jeudi 15/10/09

Groupes de travail SIS-TECH et SIS-Sirene

Les migrations de main-d'œuvre et leur potentiel de développement à l'ère de la mobilité

Cette conférence, organisée par la Présidence, a deux thèmes principaux – les migrations de main d'œuvre et le potentiel de développement de la migration circulaire – s'adresse à des fonctionnaires et experts et vise à contribuer au développement d'une politique au sein de l'Union européenne.

Commission

« Social inclusion in times of recession – New challenges for the Active inclusion strategy ». 3ème table ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale, à Stockholm, les 15 et 16 octobre. Il y sera question, e.a, « d'outils pour l'inclusion sociale des groupes en situation vulnérable »

Vendredi 16/10/09

Les migrations de main d'œuvre et leur potentiel de développement à l'ère de la mobilité
(Suite de la conférence)

Lundi 19/10/09

Réunion plénière du Parlement

La traite des êtres humains dans les relations extérieures de l'UE

Cette conférence se consacrera aux progrès réalisés grâce aux actions engagées par l'Union européenne contre la traite des êtres humains, l'accent étant mis sur les relations et la coopération avec les pays à l'origine de cette traite et ceux au travers desquels sont acheminées les personnes qui en sont les victimes. La conférence s'adresse aux acteurs de ce secteur, par exemple les organisations internationales, les institutions européennes, la Russie et les pays se situant sur la frontière orientale de l'Union, les pays de l'Ouest des Balkans, les USA et le Canada.

Mardi 20/10/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Commission

Livre vert sur le droit des ressortissants de pays tiers au regroupement familial. A titre de mesure de suivi du rapport consacré à la mise en œuvre de la directive 2003/86/CE du Conseil relative au droit au regroupement familial, la Commission lance une vaste consultation, sous forme de Livre vert, sur ce qu'il doit advenir du régime de regroupement familial en vigueur. Suite à la remise en question dont le regroupement familial a été l'objet dans le « Pacte européen sur l'immigration et l'asile¹⁵ », cette consultation devra être suivie avec vigilance.

Mercredi 21/10/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

COREPER II

Jeudi 22/10/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

COREPER II

Mardi 27 et mercredi 28/10/09

Conférence CEPOL pour les points de contact nationaux

Jeudi 29 et vendredi 30/10/09

Conseil européen

Jeudi 29 et vendredi 30/10/09

Séminaire sur la coopération pratique en matière d'asile et de migration – Défis à venir

Ce séminaire mettra l'accent sur les prochaines étapes de la procédure d'asile commune et sur les conditions permettant d'améliorer une coopération pratique. Ceci concerne particulièrement la mise en place du Bureau européen d'appui en matière de droit d'asile, la réforme du système de Dublin et l'utilisation d'EURODAC, enfin la mise en place d'un programme commun de réinstallation au niveau de l'Union européenne.

¹⁵ Cf. Danièle Madrid, « Pacte européen sur l'immigration et l'asile Une impulsion pour quelle(s) politique(s) ? », documents d'analyses du Centre Avec, mai 2009, pp 8-9
www.centreavec.be/pages/Pub_analyses_pacteeuropeenasile.htm

Mercredi 04/11/09

COREPER II

Mardi 10 au vendredi 13/11/09

Séminaires FRONTEX de constitution de pôles

La DG « Contrôle des frontières » de la direction nationale de la police judiciaire suédoise et l'agence FRONTEX organisent conjointement un atelier RABIT en Suède

Jeudi 12/11/09

COREPER II

Lundi 16/11/09

Comité des Régions

Séminaire de la Commission EDUC du Comité des Régions « Integration of migrants through education. Local and regional perspectives »

Mardi 17/11/09

Conseil d'administration EUROPOL

Mercredi 18/11/09

Conseil d'administration EUROPOL (suite)

COREPER II

Lundi 23/11/09

Réunion plénière du Parlement

Mardi 24/11/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Comité stratégique CEPOL

Mercredi 25/11/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

COREPER II

Jeudi 26/11/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Conseil d'administration de FRONTEX

Lundi 30/11/09

Conseil « JAI »

Le programme de Stockholm se trouve parmi les points à l'ordre du jour.

Mardi 1/12/09

Conseil « JAI » (suite)

Séminaire de la Présidence CEPOL

Le Collège européen de police (CEPOL) organisera deux séminaires sur la Présidence. Nous n'avons pas plus d'info.

Jeudi 3/12/09

Séminaire de la Présidence CEPOL

COREPER II

Lundi 7 et mardi 8/12

Conseil Affaires générales et relations extérieures (CAGRE)

Le programme de Stockholm se trouve à l'ordre du jour

Mercredi 9/12/09

Réseau d'analyse des risques FRONTEX

Une réunion du réseau est organisée à Stockholm, où les analyses établies par FRONTEX en matière de flux migratoires vers l'Europe seront entre autres présentées et discutées.

Réunion du Conseil d'administration de CEPOL

Jeudi 10 et vendredi 11/12/09

Conseil européen

Le programme de Stockholm devrait normalement y être adopté

Lundi 14 /12/09

Réunion plénière du Parlement

Intégration des nouveaux immigrants – plein phare sur les incitatifs et le travail

L'une des nombreuses questions abordées dans le cadre du Programme de Stockholm est la coopération européenne en matière de politique d'intégration, une coopération qui s'appuie sur la compétence nationale des Etats membres et particulièrement sur l'échange de connaissances et d'expériences entre ceux-ci.

Dans le cadre de ces travaux, la Suède organisera du 14 au 16 décembre une conférence sur le thème de l'intégration intitulé « Intégration des nouveaux immigrants – plein phare sur les incitatifs et le travail ». L'objectif principal de la conférence est de souligner l'importance de l'échange de connaissances et d'expériences sur l'intégration des nouveaux immigrants, en mettant l'accent sur l'accès au marché du travail. La question de l'importance des incitatifs sera centrale, tout comme les méthodes de suivi et de comparaison. La conférence sera organisée de manière à renforcer, à la fois à court et long terme, la base de connaissances en matière d'intégration, et en se fondant sur les expériences échangées dans le cadre de la conférence.

Mardi 15/12/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Intégration des nouveaux immigrants (suite de la conférence)

Mercredi 16/12/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

Intégration des nouveaux immigrants (suite de la conférence)

Jeudi 17/12/09

Réunion plénière du Parlement (suite)

COREPER II